



## **COMMUNIQUE**

### **30 octobre 2020**

Suite aux dernières discussions entre les fédérations, le CNOSF et le Ministère des Sports, la FFTT met en application les directives annoncées pour la durée actuelle du confinement de quatre semaines :

- reports de toutes les compétitions individuelles et par équipes, de la nationale 1 à la plus basse division de départementale, pour les seniors et les jeunes ;
- maintien, dans le respect des conditions sanitaires et la protection des personnes, du championnat Pro dames et messieurs.

Les joueurs mais aussi les personnes accréditées pour le fonctionnement des compétitions (entraîneurs, arbitres, organisateurs bénévoles, etc.) devront être en possession d'une dérogation et de la convocation.

Les équipements sportifs sont fermés à tout public, sauf pour :

- les scolaires ;
- les étudiants STAPS ;
- la formation professionnelle et continue ;
- le sport professionnel ;
- les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau et espoirs ;
- la pratique avec handicap et le sport santé.

Le reste de la pratique sportive est interdit sauf pour :

- le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- la pratique libre et autonome de l'adulte, de l'enfant (1 heure, à 1 km, 1 fois par jour), sans masque, en espace public, et individuelle.

La famille du tennis de table se doit d'être solidaire pour lutter contre la deuxième vague de cette épidémie.

Pour la Fédération française de tennis de table,  
Le Président, Christian PALIERNE